

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle du Conseil, le **lundi 26 septembre 2016 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Joseph Côté, conseiller  
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Sont absents :

Madame Magalie Joncas, conseillère  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016.
2. Avis de présentation - Amendement au règlement de zonage numéro 845 - Règlement numéro 845-145.
3. Adoption du premier projet de règlement numéro 845-145, intitulé: " Règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin d'autoriser les services vétérinaires dans la zone C-10 ".
4. Contrat ING 2016-08 - Caserne incendie - nouvelle construction - avis de changement AC-S01.
5. Questions de l'assistance.
6. Levée de la séance.

**2016-338**

### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne  
et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 26 septembre 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

**2016-339**

### **AVIS DE PRÉSENTATION - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 845 - RÈGLEMENT NUMÉRO 845-145**

Avis de présentation est donné par le conseiller Frédéric Dionne à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin d'autoriser les services vétérinaires dans la zone C-10.

2016-340

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 845-145 - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le premier projet de règlement numéro 845-145, intitulé: " Règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin d'autoriser les services vétérinaires dans la zone C-10 ", soit et est adopté par ce conseil.

Que la séance d'information et de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 17 octobre 2016, à 19 h.

2016-341

**CONTRAT ING 2016-08 - CASERNE INCENDIE - NOUVELLE CONSTRUCTION – AVIS DE CHANGEMENT AC-S01**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-279 adoptée lors de la séance tenue le 4 juillet 2016, par laquelle le conseil municipal octroyait le contrat ING 2016-08 pour la construction d'une nouvelle caserne incendie, à Constructions Bâtiments Québec (BQ) inc.;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux plans sont requises afin d'établir la coordination entre les plans émis pour soumission et les plans émis pour la construction;

CONSIDÉRANT QUE les travaux identifiés à l'avis de changement AC-S01 sont des travaux requis à la structure du bâtiment et ne représentent pas d'ajout de fonctionnalité ou de changement de nature architecturale, et que de tels travaux sont requis pour respecter le Code national du bâtiment et la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accepte l'avis de changement AC-S01 relatif à la construction d'une nouvelle caserne incendie dans le cadre du contrat ING 2016-08, au montant de 75 051,74 \$, incluant les taxes.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 26 septembre 2016.

Que ladite dépense, décrite au bon de commande IN 16024, au montant de 75 051,74 \$, incluant les taxes, soit payable à même le règlement numéro 1224 (poste budgétaire 58-218-12-243), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

2016-342

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 19 h 35.

---

Yves Corriveau, maire

---

Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière